

**Mairie de Flers :
Passeport, carte nationale d'identité
Délivrance sur rendez-vous**

Depuis le 2 mars 2017, la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) a été simplifiée. Elle est désormais traitée selon les mêmes modalités que les passeports biométriques.

A savoir, une instruction sécurisée, dématérialisée et aux délais de production réduits.

Le service pièces officielles de la Ville de Flers informe les services des mairies membres de Flers agglomération qu'à partir du **jeudi 15 juin 2017**, les **demandes de Cartes Nationales d'Identité et de Passeports, en Mairie de Flers, se feront sur rendez-vous**, au 02.33.64.66.00, aux horaires suivants :

Lundi :		13 h 45 - 16 h 45
Mardi :	9 h - 11 h 30	13 h 45 - 16 h 45
Mercredi :	9 h - 11 h 30	13 h 45 - 16 h 45
Jeudi :		13 h 45 - 16 h 45
Vendredi :	9 h - 11 h 30	13 h 45 - 16 h 45

Lors du rendez-vous, les administrés devront se présenter muni **d'un dossier complet**.

Pour les **Mairies non dotées d'un dispositif de recueil** (borne biométrique), il vous est rappelé que dans le cadre d'une simplification des démarches des usagers de votre commune, vous pouvez les accompagner en réalisant une pré-demande en ligne sur le service de l'Etat : <https://ants.gouv.fr/>

Vous remerciant de votre compréhension,

Cordialement,

Contact

Patrice Lebossé
Tél : 02 33 98 19 76
contact@flers-agglo.fr